

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant six mois... \$1 0 0

PHIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion... \$2, - 6d.

A VENDRE,

UN assortiment de Chapeaux Français, pour hommes, dans le nouveau goût.

Nouvellement recus et à rendre à la même place.

PIANOS Orgues bien adaptés pour les Eglises; Ornement d'Eglises, consistant en Robe pour St. Sacrement, Chape pour docteur, Croix brochée, Boîtes à Stes. Huiles, et Statues de la Vierge en plâtre de deux grandeurs.

A vendre à la même place, Pâtés de Fois gras, Dindes truffées, Truffes en bouteilles, Pointes d'Asperges, Sardines à l'huile, etc.

Vins français, en petits quarts de 15 gallons chaque, do en caisses de 12 douz. de bouteilles.

A vendre aussi à la même place, Rubans français, Gants français, Pluche de soie noir, Paraphrasis à cannes, Et une variété d'autres articles.

FRED. CARLISLE, DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoye et vernit les vieilles peintures etc, etc.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec rapidité, à des prix modérés.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET LA CHINE

AUX ENTREPRENEURS.

LES Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à Lachine, sont prêts tout prochainement à offrir le Contrat pour tout l'ouvrage du Chemin.

Bureau de Rail-Road, Montréal, 28 juillet 1846.

TABLEAUX DE PRIX.

POUR être tirés au sort par 144 souscripteurs, à \$5 chaque aussitôt que la liste sera remplie.

Vue de Loch Creeran et du château de Banladine Argyllshire; une belle vue de Clyde; une do de Perth, par D. O. Hill; le violoniste Aveugle; l'Empereur, par Karl Moore; la Sainte Famille; une vue de Marché; deux paysages en perspective, par Arthur, Barclay et Arisime; Vaseaux, Perspectives et figures; deux scènes d'intérieur, par Nicolai; un Religieux dans sa grange; deux Paysages; un do, par De Vries; une Vieille femme, par Tempelman; Moss Trooper, scène de Shakespeare Portraits, etc.

OPPOSITION.

LA LIGNE DU PEUPLE.

JUSQU'À nouvel ordre, le Steamer QUEBEC le plus rapide de l'AMERIQUE BRITANNIQUE du Nord partira comme suit: De QUEBEC, les LUNDIS, MERCREDI et VENDREDI à sept heures P. M.

SALLE DES ODD FELLOWS. GRANDE EXHIBITION DE PEINTURES DE R. WINTER,

DANS LE STYLE DAGUERRE OUVERTE LUNDI SOIR, 28 JUILLET

et continuée jusqu'à avis ultérieur

1-CATHEDRALE DE MILAN. 2-CRUCHEMENT. 3-SAINT SEPLICRE. 4-FESTIN DE BALTZAR.

Admission, 2s. 6d. Les portes seront ouvertes à sept heures et demie et le spectacle commencera à HUIT heures ET DEMIE précises.

BESSE & FRÈRE,

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS, No 131, Rue Notre-Dame, PRES DE

L'ÉGLISE ANGLAISE,

ONT l'honneur d'informer le public en général qu'ils viennent d'ouvrir leur MAGASIN au No 131, RUE NOTRE-DAME; leur FOND se compose d'une grande variété de MARCHANDISES d'utilité et de fantaisie, choisies avec le plus grand soin possible.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, informe au général qu'il a transporté son Atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 16 Rue St. Vincent, mal.

PARTIE RELIGIEUSE.

COURONNEMENT DES PAPES.

Nous avons déjà exposé le mode d'élection des papes, il nous reste à donner quelques détails sur le couronnement et la consécration du pape nouvellement élu.

Quand le souverain-pontife a reçu la première adoration des cardinaux, il se rend au vatican où le précédent les cardinaux revêtus de la soutane rouge, et en cortège de Gala. Le pape, ayant pris la mitre d'or et la chappe d'argent, entre dans la chapelle Sixtine, assis sur un coussin au milieu de l'autel, et reçoit la seconde adoration des Cardinaux. Ensuite il est porté sur la Sedia dans la basilique de St. Pierre, où il reçoit la troisième adoration des cardinaux, qui vont la lui rendre en manteau traînant, et la barrette à la main. Le pape, debout, bénit solennellement le peuple pour la première fois; puis, remontant sur la sedia, et avec le même cortège, il retourne au Quirinal.

L'usage était autrefois, le jour du couronnement, de jeter au peuple de fortes sommes d'argent dans les escaliers du Vatican, et de donner un somptueux banquet aux cardinaux et aux ambassadeurs. Aujourd'hui cet argent est distribué aux pauvres; mais les jouissances publiques subsistent encore; les palais de la ville sont étincelants de feux; il y a toujours la magnifique illumination de St. Pierre et le grand feu d'artifice du château Saint-Ange, la girandola. Autrefois aussi on plaçait devant le nouveau pape une colonne surmontée d'un coq de bronze, pour lui rappeler la fable de St. Pierre et la fragilité humaine, et l'exhorter à la charité. Cet usage a disparu.

La tiare ou triple couronne qui sert aujourd'hui pour la cérémonie est celle dont Napoléon fit présent à Pie VII. Il y en a une autre donnée par le dernier pape Grégoire XVI. Les tiaras et les mitres précieuses sont gardées au fort St. Ange, où on les rapporte après le couronnement. La tiare donnée par Napoléon est en velours blanc; les trois couronnes sont dessinées en saphirs, en émeraudes, en rubis, en perles et en diamants; sur le sommet est une large émeraude surmontée d'une croix en diamants. Cette tiare est estimée 80,000 écus romains ou 428,000 fr.

Quand le pape va au couronnement, il quitte d'abord le Quirinal pour le Vatican, ayant dans sa voiture les deux plus dignes cardinaux étrangers. Lorsque le cortège passe sur le pont St. Ange, l'artillerie salue le pontife, et de grands étendards à ses armes flottent sur le château. Au Vatican, le pape revêt son costume, monte sur la sedia, et se dirige en grand cortège vers la basilique de St. Pierre.

Le cortège passe pour un des plus beaux spectacles connus. Quand il arrive sous le portique de St. Pierre, tendu en damas à franges d'or, le pape descend de la sedia et s'assied sur un trône élevé dans le vestibule; autour de lui, sur des bancs, se placent les cardinaux. L'archiprêtre cardinal de la basilique vient lui baiser les pieds et les mains, et lui adresse un discours de félicitation; puis le clergé vient aussi lui baiser les pieds. Le pape remonte sur la sedia, il entre dans la basilique par la porte principale; les trompettes placées dans les galeries font entendre d'éclatantes fanfares. Cette entrée solennelle est, dit-on, un moment magnifique.

Le pape se rend dans la chapelle Clémentine, où on le revêt de ses ornements sacrés. Au sortir de la chapelle, un maître des cérémonies, tenant à la main un long bâton argenté, à l'extrémité duquel sont liées des étoupes, suit une genouillère devant le pape, en même temps qu'un clerc, à l'aide d'un flambeau allumé les étoupes. C'est pour rappeler au pontife la rapidité avec laquelle passe la gloire de ce monde comme une flamme d'étoupes. Le maître des cérémonies chante pendant ce temps: Pater sancte, sit transit gloria mundi. Cette allégorie est répétée trois fois.

On sait que le pape, quand il célèbre la messe, a la face tournée vers le peuple. Le grand autel est donc à double face, et le célébrant regarde la principale porte d'entrée de St. Pierre. Le trône, vis-à-vis l'autel, est dressé devant la chaire de St. Pierre.

Sur l'autel on voit une grande croix de vermeil attribuée à Benvenuto Cellini, et les statues de St. Pierre et de St. Paul en vermeil. Il y a sept chandeliers, dont un plus élevé que les autres, comme symbole de la suprématie pontificale. On place aussi sur l'autel cinq mitres et une tiare, pour signifier les cinq patriarches dont le pontife œcuménique démine la dignité.

Après des oraisons, le premier cardinal diacre revêt le pontife du pallium. Le pallium, tissé avec la laine d'agneaux sans tache, et que l'on porte au cou, rappelle l'humilité de Jésus-Christ. Il est attaché au cou du pape avec trois épingles, représentant les trois clous qui servirent à attacher Jésus-Christ à la croix. Mais les épingles sont ornées de pierreries. Le pape se rend alors au trône, où il reçoit la dernière adoration.

se rend alors au trône, où il reçoit la dernière adoration.

Nous n'avons point à décrire ici les cérémonies de la messe; nous signalerons seulement une particularité importante: c'est que dans les solennités pontificales l'Évangile se chante en grec et en latin, l'Église romaine voulant ainsi constater sa catholicité (en d'autres termes son universalité), et en même temps son union avec l'Église grecque. Le cardinal-diacre qui chante l'Évangile est accompagné aussi de cinq acolytes, pour marquer la suprématie de l'Église romaine.

Après la messe, le pape, porté sur la sedia, recouvert du grand dais flottant, et en cortège, parcourt la nef et se rend à la grande loge (loggia) de la Bénédiction par le portique de Saint-Pierre. Là s'élève un trône où s'assied le Pontife, entouré de tout le Sacré-Collège et de la cour, à la vue du peuple immense qui couvre la place Saint-Pierre. Les chœurs commencent le motet de Palestrina: Corona aurea super caput ejus. Le deuxième cardinal-diacre ôte la mitre au pape; le premier cardinal-diacre, à qui il appartient de le couronner, lui met la tiare sur la tête, en prononçant ces paroles: Accipe tiaram tribus coronis ornatum, et scias te esse patrem principum et regum, rectorem orbis in terra, vicarium Salvatoris nostri J.-C., cui est honor et gloria, in secula seculorum. Amen.

Le front coiffé de la tiare, monté sur la sedia, le pape s'approche du grand balcon de la façade; il se lève, entrouvre les bras, bénit le peuple avec trois doigts, et fait trois fois le signe de la croix, devant lui et des deux côtés, en prononçant les paroles de la bénédiction. Les deux cardinaux assistants publient, l'un en latin, l'autre en italien, les formules d'indulgences accordées aux fidèles; ces formules, imprimées, sont jetées à la foule.

Le moment de la bénédiction est célèbre. La multitude immense qui couvre la place Saint-Pierre, la musique des régiments qui exécutent des fanfares, les cloches de la basilique qui retentissent, et l'artillerie du château Saint-Ange qui annonce au loin le couronnement, donnent à ce spectacle une grandeur magique.

C'est cette bénédiction qu'on appelle généralement en France la bénédiction urbi et orbi; mais il paraît que rien, ni dans la tradition, ni dans la liturgie, ni dans la formule même de la bénédiction, ne justifie ce nom. Les fidèles qui sont présents reçoivent seuls la bénédiction.

Après le couronnement a lieu la consécration, si le pape est du Porphyre des pères ou des diacres, et n'est pas encore évêque. Dans les premiers temps de l'église, on choisissait généralement les papes dans les diacres, qui étaient les véritables administrateurs des biens de l'Église. Mais depuis le treizième siècle, on ne cite que trois papes qui ne fussent pas de l'ordre épiscopal; Clément XIV, Pie VI, et le dernier, Grégoire XVI, n'étaient que de simples prêtres.

Les papes, après leur couronnement, vont prendre solennellement possession de la basilique de Saint-Jean de Latran. Ce n'est qu'une cérémonie de forme qui se rattache aux fonctions d'évêque de la ville de Rome, dont l'Église Saint-Jean de Latran est le siège. Cette prise de possession se faisait autrefois avec des cérémonies guerrières, maintenant abolies. Le pape, dans sa marche, faisait porter l'hostie devant lui; il recevait, en passant sous l'arc de Titus, l'hommage de la loi de Moïse que des juifs, draps de riches étoffes de soie, étaient admis à lui faire, et le clergé des églises l'encensaient à son passage. Dans la basilique, on présentait au pape assis sur un siège de porphyre une fêrule, comme signe du droit de corriger et de frapper, et des clefs comme signe d'ouvrir et de fermer. On lui mettait une ceinture à laquelle était attachée une bourse de soie de la même couleur, contenant douze pierres précieuses et du musc.

La bourse était l'emblème de la charité; les douze pierres, celui des douze apôtres; le musc, de la bonne odeur des vertus du Pontife. Le pape prenait des pierres de renommée de cuivre d'une autre bourse et les jetait au peuple en disant: Aurum et argentum non est michi; quod autem habeo tibi do. Enfin il allait s'asseoir sur un autre siège de porphyre qui portait le nom de stercoraria, parce qu'on chantait alors: De stercore erigit pauperem. C'est cette dernière cérémonie qui donna autrefois naissance à tant de fables. Léon X, en 1513, fut le dernier pape qui pratiqua tout ce cérémoniel. Aujourd'hui il se fait plus simplement; et, quand il est terminé, le pape retourne à son palais, d'où il adresse aux patriarches, archevêques et évêques du monde catholique une lettre encyclique pour leur notifier son avènement.

On écrit de Rome à l'Univers le 23 juin: "Le choix du nouveau pape a été le plus satisfaisant. Tout le monde ici est dans la joie, sauf le corps diplomatique tout ébahi encore d'une célébrité qui tient peu de compte de certaines prétentions. Je vous dois maintenant un compte exact des opérations du conclave.

Voici ce qui a eu lieu. Il y a eu en tout quatre scrutins, suivis chacun d'un accessus. Dans le premier scrutin et l'accessus de lundi matin, 15 juin, le cardinal Lambruschini a obtenu quinze voix, et le cardinal Mastai 13. Dans le second scrutin, toujours avec l'accessus de lundi soir, le cardinal Lambruschini obtint treize voix, et le cardinal Mastai dix-sept. Dans le troisième, de mardi matin, le cardinal Lambruschini eut seulement onze voix, et le car-

dinal Mastai vingt-sept. Au quatrième et dernier scrutin, de mardi soir, le cardinal Lambruschini n'eut plus que dix voix et le cardinal Mastai, qui en avait eu déjà vingt-huit au scrutin, en eut encore huit à l'accessus, ce qui, en tout, faisait trente-six voix, c'est-à-dire deux de plus qu'il ne fallait pour l'élection. Après le dépouillement des votes, tout le sacré-collège a confirmé l'élection par acclamation. S. Em. le cardinal Mastai, aujourd'hui Pie IX, n'a donc eu qu'un seul concurrent dans le conclave. Aucun autre membre du sacré-collège n'a obtenu plus de cinq ou six voix. Dès le second scrutin il fut facile de prévoir la victoire du cardinal Mastai. Le cardinal Gizzi n'a eu qu'une ou deux voix. Je ne sais encore qui sera nommé secrétaire d'état.

La lettre suivante, qui fait le plus grand honneur aux antécédents et au caractère du nouveau pape Pie IX, est publiée par le Journal des Débats: "En 1838, j'étais à Naples, où j'ai eu l'honneur de connaître personnellement M. Ferruti, qui y résidait alors en qualité de nonce. Il m'a raconté, dans cette ville, des souvenirs qui ne peuvent s'effacer, surtout dans le cœur des pauvres. A l'époque du choléra, il rendit ses soins aux malheureux atteints du fléau. Pendant tout le temps que dura l'épidémie, il ne cessa de porter aux malades, avec les secours de sa bourse, les consolations de la religion. Dans ces visites, on le voyait toujours à pied; et quand on lui faisait à cet égard quelques observations, il répondait ces paroles remarquables: "Lorsque les pauvres de Jésus-Christ meurent sur la paille, ses ministres ne doivent pas rouler carrosse." A cette charité si évangélique, il joint une modestie et une simplicité qui en rehaussent le prix. Son commerce est facile et agréable, et ceux qui l'ont connu ont toujours eu à se louer de son extrême bienveillance. Ces qualités de la vie privée devaient des vertus sur un trône. Sa piété sincère s'allie à un caractère énergique et résolu.

De reste, toutes les notions publiées jusqu'ici, relativement au nouveau pape, font de S. S. le portrait le plus flatteur au physique et au moral. Pie IX, dit un correspondant adressé à la Gazette de Mili, est grand, d'une apparence robuste, d'un extérieur noble et distingué, d'un air aussi gracieux qu'affable; il appartient à l'une des familles les plus anciennes de son pays, et il était adoré dans son diocèse d'Imola. Tout le monde rend hommage à la sagesse et à la fermeté de son caractère, ainsi qu'à son rare talent pour l'administration. Pie IX a d'ailleurs débuté par donner une preuve de l'élevation et du libéralisme de son esprit, en élévant au poste de secrétaire d'état le cardinal Gizzi, c'est-à-dire celui-là même qui, au premier tour de scrutin, avait partagé avec lui les suffrages du conclave et rendu une seconde épreuve nécessaire pour son élection."

— Le nouveau pape Pie IX a écrit, dit-on, le soir même de sa nomination, le 16, un quart-d'heure avant minuit, à ses trois frères à Singaïga, la lettre suivante:

"Il n'a pu à Dieu, qui exalte et qui humilie, de m'élever de mon insignifiance à la dignité la plus sublime sur la terre. Quo sa volonté soit faite! Je sens toute l'immensité de ce fardeau et toute la faiblesse de mes moyens. Faites faire des prières, et priez, vous aussi, pour moi. Le conclave a duré quarante-huit heures.

"Si la ville voulait faire quelque démonstration publique à cette occasion, je vous prie, car je le désire, de faire en sorte que la totalité de la somme destinée à cet objet soit appliquée à des objets jugés utiles à la ville par le gonfaniere (maire) et par les anziani (adjoints)."

"Quant à vous-mêmes, mes chers frères, je vous embrasse de tout mon cœur en Jésus-Christ. Ne vous enorgueillissez pas, mais prenez plutôt en pitié votre frère qui vous donne sa bénédiction apostolique."

PARTIE LITTÉRAIRE.

LE DERNIER DES GROGNARDS,

La Comtesse d'Harleville

ET LE MARQUILLIER,

—(Suite.)—

XXIX.

UN MARIAGE DE CIRCONSTANCE.

Le bruit du mariage de mademoiselle Blanche d'Harleville avec M. Théophile Gonet, fils et successeur de son père, s'était répandu avec rapidité dans le canton. La noblesse des environs jeta les hauts cris et anathématisa la mésalliance: "Une fille de la maison de Menuey, alliée à celle des d'Harleville, épouser le fils d'un tabellion de village!... dirent-ils, cela ne s'était jamais vu!" Les matérialistes sociaux de ce temps-là ne crièrent pas moins haut, mais ils crièrent d'après d'autres idées: "Est-il fou ce M. Gonet, disaient ces honnêtes publicains, de donner son fils à une fille ruinée! il faut que la vanité nobiliaire lui ait fait tourner la tête; est-ce pour avoir son étude qu'il veut acheter, aux dépens de sa fortune, les vieux parchemins des d'Harleville? Allons, il y a encore de notre temps des Georges Dandin!"

Le vicomte de la Bannetière, dans l'ordre de la noblesse, et l'abbé Coiffeux, dans les rangs des matérialistes, tâchaient de placer les choses sous leur véritable point de vue, et ne cessaient de répéter aux frondeurs à tignons rouges, et aux fondeurs en bottes vernies que le mariage de mademoiselle d'Harleville et du jeune Gonet n'avait point été le résultat d'une folie. Aux nobles, le vicomte faisait sentir que, dans ce siècle d'égalité, il ne pouvait y avoir de mésalliance possible. Sans remonter au temps de la régence, à l'époque de Law, n'avait-on pas vu

LES Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre prochain, à toutes les personnes qui désirent monter au sommet, à 215 pieds de hauteur, et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes.

ANT. DUBORD,

de grands seigneurs épouser des filles de fermiers généraux, c'est-à-dire de laquais enrichis... Le vicomte rappela que les plus illustres lieutenants de Napoléon avaient été mariés à des filles de banquiers...

Il faut avoir vécu dans une petite ville de province pour savoir tout ce qu'un mariage entre gens, même de condition médiocre, fait naître de propos et de suppositions de toutes sortes.

Malgré la perspicacité des curieux, personne n'avait pénétré le motif véritable qui avait déterminé madame d'Harleville à donner Blanche au fils du notaire.

Grâce aussi aux démarches de M. de la Panetière et de son voisin, M. Tannelaud, le duel du gogriard avec le Polonais n'avait point eu de suites.

Le mariage de mademoiselle d'Harleville se célébra dans l'église de Mennezy. L'assistance était nombreuse, car les villageois n'avaient point oublié les bienfaits dont ils avaient été comblés par le comte d'Harleville.

Le festin, qui suivit la cérémonie religieuse, eut lieu au château. Tous les anciens amis du comte d'Harleville se firent un devoir d'y paraître, et le vicomte de la Panetière lui-même, qui avait cessé, depuis la mort du père de Gontrand, de venir chez la comtesse, céda aux sollicitations du gogriard et de la respectable mademoiselle de Saint-Ange.

Les jeunes époux se retirèrent dans la maison conjugale, c'est-à-dire chez M. Gonet, accompagnés de mademoiselle de Saint-Ange qui avait déclaré à madame d'Harleville que, bien que d'après le testament de la marquise de Mennezy elle eût le droit d'habiter le château jusqu'à la fin de ses jours, elle entendait ne pas profiter de cette clause, et préférer achever ses jours auprès de Blanche, son élève.

Le lendemain des noces de Blanche avait été le jour fixé pour le départ de Gontrand : ce lendemain n'arriva que trop tôt pour Euphrasie et pour le gogriard lui-même qui ressentit un indicible chagrin de voir s'éloigner cet enfant, devenu homme, qu'il avait bercé jadis, aux longues veillées de la Maison-aux-Lauriers.

La veille, et tandis qu'on dansait, le gogriard, par un signe, avait engagé Gontrand à le suivre. Le jeune officier et le vieux soldat s'étaient enfoncés sous les ombres, allées du parc qui retentissaient des exclamations buoyantes des villageois qui prenaient, eux aussi, leurs ébats sur la pelouse, et le gogriard, appuyant le bras de Gontrand sur le sien, lui avait tenu ce langage, débité d'une voix profondément empreinte de sensibilité :

—Vous allez partir demain matin, mon officier, lui dit-il en caressant la croix qui brillait sur sa poitrine, je ne sais pas si je pourrai vous faire la conduite... car je souffre encore de mon égratignure.

Le gogriard mentait. Contraint comme il l'était contre la douleur physique, il n'aurait pas hésité à se lever à quatre heures du matin pour tout autre objet, mais il craignait de faillir, et il préférait mettre sur le compte de sa blessure ce qu'il n'osait mettre sur le compte de sa conscience.

—Je serais fâché que vous vous dérangiez pour moi, mon vieux ami, reparut Gontrand ; il est plus de minuit, fit-il en tirant sa montre ; je dois partir à cinq heures du matin, nous avons le temps de nous dire adieu.

—Vous avez raison, mon officier, mais je voulais vous parler ; on ne peut rien se communiquer dans une embrassade effectuée au pas de course ; voilà pourquoi je vous ai prié de m'accompagner ici... Ça vous prive peut-être de danser ! ajouta-t-il.

—Non, Euphrasie ne danse pas ! Le gogriard fit un mouvement ; ces mots : Euphrasie ne danse pas, lui serrèrent le cœur, il repartit aussitôt :

—Mon cher monsieur Gontrand, les bons comptes font les bons amis : voilà la chose ! —C'est très-bien, mon vieux ami ; mais où voulez-vous en venir ?

—Eh bien ! j'ai cru devoir donner à votre sœur, sur les 50,000 francs que votre père, mon honneur colonel, fit le gogriard en portant la main à son front, m'avait déposés pour vous deux, 30,000 francs, c'est-à-dire 10,000 francs de plus qu'à vous, parce que...

—Vous avez bien fait ! interrompit le jeune homme. —J'étais sûr de votre assentiment, parce que je connais votre cœur. Or, pour en revenir à nos millions, vous n'avez donc eu que 20,000 francs ; ces 20,000 balles, vous les avez prêtées sans vous en douter, à madame votre mère, par l'entremise de M. Gonet, pour acquitter la dette qu'elle avait contractée au vis-à-vis du sieur Gogorowski, c'est très-délicat de votre part.

En outre, madame d'Harleville avait emprunté précédemment 10,000 francs à M. Gonet, pour fournir aux frais de votre équipement qui n'en coûte que 3,000 au plus ; c'est donc une queue de 7,000 francs que vous fait encore votre respectable mère ; mais une queue de plus ou de moins, sur la quantité, qu'est-ce que cela vous fait ! vous n'y tenez pas ; et puis... —Mon cher ami, interrompit le jeune homme, l'expression dont vous vous servez à l'égard de ma mère...

—C'est une énorme queue, interrompit à son tour le gogriard d'un ton de fermeté... Une queue à l'instar de celle du roi de Prusse, qui n'aurait jamais dû l'avoir si long, vu que nous la lui avons faite plus d'une fois et soigneusement !... N'imposez ! mon cher monsieur Gontrand, que me faisiez-vous l'honneur de me dire ?

—Oh ! rien, répondit celui-ci ; seulement je trouve naturel que ma mère se trouvant un peu gênée... —Vous avez été trop bon enfant, mon officier, je ne vous dis que cela ! Mais alors, qu'est-ce que vous emportez d'argent avec vous, pour entrer en campagne ?

—Deux mille francs à peu près que ma mère m'a donnés ce matin pour mes frais de voyage. —Reste à un mille qu'elle s'adjuge, fit le gogriard à part lui.

—Il me restera donc en arrivant au corps un millier de francs, et c'est plus qu'il ne m'en faut. —Non, ce n'est pas assez. Un officier de cavalerie doit avoir le gousset mieux garni qu'un officier d'infanterie, c'est l'arme qui l'exige. Et puis, vous devez faire honneur à votre grade et à votre nom. Écoutez, mon jeune ami, pardonnez-moi l'expression, j'avais commencé depuis une quinzaine d'années, à l'usage de madame Bourguignon et d'Euphrasie, un petit boursicot qui se monte aujourd'hui à une douzaine de cents francs en or. Les pauvres de Mennezy en eussent profité si j'avais été excusé par Gogorowski ; mais puisque la chose n'a pas tourné dans ce sens, j'ai déniché le magot ce matin, le voilà, prenez-le, et servez-vous en dans l'occasion.

En disant ces mots, le gogriard présenta une petite bourse de cuir à Gontrand qui repoussa la main du vieux soldat en disant :

—Merci, mon vieux ami, je n'en ai pas besoin. —De la fierté avec moi, mon officier ? Prenez ! vous dis-je ! je ne fais que rembourser au fils une maigre partie de ce que son digne père m'a avancé ! j'en dois bien d'autres à mon honneur colonial, allez !

Et comme le jeune homme faisait un signe de tête négatif, le gogriard regarda Gontrand avec des yeux où se peignait la tendresse la plus vive et ajouta :

—C'est qu'apparemment vous ne voulez plus être mon gendre, voilà la chose ! —Ah ! mon cher Balafre, pourriez-vous le croire ? s'écria Gontrand ; je ne pars que pour m'en aller Euphrasie.

—Avez-vous accepté donc, encore un coup, et qu'il ne soit plus question de cela entre nous. —Le jeune homme prit la bourse et la mit dans sa poche.

—Adieu ! fit le gogriard. —Et tendant brusquement la main au jeune homme, il ajouta : —Adieu, mon officier, je m'éclipse de la fête, parce que je me sens fatigué. Écrivez-moi le plus souvent possible, et pensez à ceux qui vous aiment et vous honorent.

Gontrand saisit la main du gogriard et la pressa fortement ; puis, sous deux, par un mouvement spontané, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, et, dans un silence éloquent, se tinrent étroitement embrassés. Ils se séparèrent enfin.

Pendant ce temps le bal avait continué dans les salons du château. La comtesse d'Harleville, resplendissante d'amour, s'était livrée à la danse avec plus d'abandon que sa fille, dont ce soir-là elle semblait être la sœur aînée... Et cependant son fils allait partir... pour toujours, peut-être !

A cinq heures du matin, Gontrand montait dans la chaise de poste qui allait le conduire à Tou-

lon, où le jeune officier des pahis devait s'embarquer sur un vaisseau de l'Etat. En passant sur la place de l'Église, il crut remarquer un homme qui ressemblait au gogriard, blotti sous le porche d'une petite maison... C'était lui, en effet. Il était venu là, incognito, avec-t-il plus tard, pour voir encore une fois le fils de son ancien colonel. Puis quand Gontrand fut dans la campagne, il aperçut distinctement à la fenêtre du salon de la Maison-aux-Lauriers une tête de femme ; c'était celle d'Euphrasie, sa fiancée. Une larme amère descendit sur les joues pâles du jeune homme, qui tristement salua une dernière fois son clocher, son berceau et sa maîtresse.

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 31 JUILLET, 1846.

L'association du free trade

LE CANADIAN ECONOMIST.

Tel est le titre d'un nouveau journal, publié en langue anglaise à Montréal depuis quelques semaines, par l'association du Free Trade. L'Economist indique par son titre seul les matières dont il s'occupe, et nous lui devons la justice de dire qu'il les traite avec un talent et une habileté dignes d'une aussi belle cause.

Les deux premières discussions en Angleterre sur la liberté du commerce, on se rappelle combien le peuple de cette province paraissait indifférent à la solution de cette grande question, soit qu'on ne se soit pas d'assez sérieux changements dans les lois de l'empire, soit qu'on n'ait attendu pas d'assez graves conséquences.

Enfin, l'adoption, dans toute son intégrité, par la chambre des lords du bill des céréales introduit par Sir Robert Peel est venu nous réveiller de notre léthargie. L'impression causée en Canada par cette nouvelle et son influence sur nos marchés a été si profonde, que la question du Free Trade est aujourd'hui plus qu'aucune autre à l'ordre du jour.

Personne ne peut nier que la protection que nous accordait la Grande-Bretagne par le passé, n'ait encouragé la production, comme aussi que l'abolition soudaine et presque totale de cette protection ait gravement compromis et mis en danger nos intérêts commerciaux. C'est en présence d'un tel danger qu'une association du Free Trade fut formée en cette ville. L'association trouva d'abord peu de sympathie dans la province ; mais ceux qui l'ont fondée ont déployé tant d'activité, de zèle et d'habileté, et les conséquences de la nouvelle législation anglaise se sont fait si promptement sentir, que les Free Traders de Montréal ont gagné du terrain tous les jours ; aujourd'hui la presse anglaise et française est unanime à demander pour le Canada, la liberté du commerce comme en Angleterre, on vient de l'introduire, et ce n'est que justice.

L'organe de l'association du Free Trade de Montréal vient de publier un remarquable document qui mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent au sort du pays ; c'est un rapport fait à l'association par un comité spécial sur la liberté du commerce : facts are stubborn things ; les suivants sont extraits de ce rapport. Le comité réclame d'abord l'abolition de toutes restrictions sur notre commerce avec les nations étrangères, sous la forme de droits différentiels, dans la vue de protéger les manufactures anglaises ; en d'autres mots " nous mettre libres d'acheter sur le marché le moins cher, et de vendre sur le plus cher." Il continue :

—Jusqu'à présent, le montant de protection accordée aux produits du Canada, sur les marchés anglais a été assez grand pour faire disparaître les avantages dont les produits anglais ont joui sur ce marché — à moins telle a été l'opinion prévalente ; mais le tableau suivant, montrant d'un coup d'œil la différence que notre tarif fait entre quelques-uns des articles étrangers et des articles anglais, que nous importons, prouve évidemment que les habitants du Canada, n'ont pas été légèrement taxés en retour pour cette protection.

Table with 4 columns: Articles, Etrangers, Britan., Dif. Lists various goods like Chocolates, Cire, d'autre sorte, Café Vert, Do Rôti, Terres et Verretries, Harasins, Ferroux, Chapeaux, Coton, Chapeaux de Soie, Fer, Bijouterie, Cuir manufacturés, Machines, Instruments de musique, Coton, Toile, Laine, Huile de poisson, Papier manufacturé, Esprit, Eau de Vie, Sucre raffiné, Do bâlard et Cassonade, Sucre Candy.

Sur plusieurs articles d'importation non-inclus dans le tableau précédent, il y a une protection en faveur des marchandises anglaises, variant depuis 4 per cent, au-dessus ; et sur tous les articles étrangers, des magasins d'entrepôt du Royaume-Uni, 25 per cent doivent être remis sur le droit impérial. Mais quelque importante que soit dans l'estime de ce conseil, l'abolition de ces droits différentiels, pour la prospérité future de cette province, cette question devient insignifiante lorsqu'on la compare à celle de l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux nations étrangères. Ce fleuve est sans contredit le plus grand élément de notre puissance, et de son passage que nous tirons des avantages naturels qu'il nous offre, dépend notre position future comme pays commercial. Le débouché naturel pour les produits des Etats de l'Ouest, contrées dont l'existence est toute nouvelle, et qui comptent déjà au-dessus de quatre millions d'habitants ne verra-t-il pas exploiter ses ressources ?

Le plus grand événement politique du jour, pour nous réformistes, est la publication d'un pamphlet en langue anglaise qui vient de sortir des presses de MM. Armour et Ramsay, intitulé " Lettre au très-honorable le comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies." L'auteur s'agit d'un " Canadian " et a tracé dans une vingtaine de pages, le plus remarquable tableau des affaires politiques des trois dernières années, et de l'état actuel des partis en Canada que nous ayons encore rencontré.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. Et premier lieu l'économie épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseau depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination ; tandis que par l'autre route, il devra y avoir deux changements de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des Etats de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province ? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dispendieuse que l'autre ; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le conseil se fonde qu'une représentation du tout fait à cette province en conséquence du caractère restrictif des lois Anglaises qui régissent la navigation est tout ce qu'il faut pour engager le ministère britannique à modifier, en tant qu'elles regardent cette colonie, leur influence pernicieuse, surtout durant l'année courante s'est fait sentir dans notre commerce d'importation et d'exportation. Telle a été et telle est encore la rareté des vaisseaux Anglais, adaptés au transport du blé et de la farine, dans les ports de Québec et de Montréal, que le prix du fret est monté à 50 per cent au delà de leur moyen. Or, si ces lois leur permettaient, on se serait procuré à des prix modérés dans les ports des Etats Unis des vaisseaux étrangers pour transporter nos produits aux lieux de leur destination. N'est-il pas évident que nous sommes ainsi placés dans une position beaucoup moins avantageuse que les étrangers, puisque nous sommes taxés pour supporter les vaisseaux Anglais, et que cette taxe offre aux producteurs de l'Ouest un grand encouragement pour envoyer leurs marchandises par la voie des Etats-Unis, plutôt que par la route du St. Laurent ? Un double inconvénient pèse donc en même temps sur cette colonie, l'abolition de la protection, et la prohibition de la liberté du commerce !

Le même mal se fait sentir sérieusement dans le commerce d'importation de cette province, par exemple dans l'article de la casonnade que nous faisons venir en grande partie des îles espagnoles. Les lois de la navigation que nous censurons actuellement, nous empêchent d'importer nos marchandises dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux Anglais ou des vaisseaux du pays d'où nous importons ces marchandises. Or, l'Espagne n'a que peu de vaisseaux, et elle n'en a point de convenables au commerce de l'Amérique, et on ne peut trouver ailleurs des vaisseaux Anglais dans les îles espagnoles. L'importateur d'une cargaison du sucre dans cette province est ainsi forcé de faire venir un vaisseau Anglais, de quelque port éloigné, de transporter la cargaison, pour laquelle il paie un fret de 45 par quintal ou de 25 par cent sur le coût de l'article, tandis qu'il y a sur les lieux des flottilles de vaisseaux Américains qui la trans-

porterait pour la moitié de ce prix. En faisant ces provisions de sucre d'une manière aussi dispendieuse, le marchand du Canada peut-il lutter sur les marchés de l'Ouest avec celui des Etats-Unis ? Certainement non, et il ne doit pas être étonnant que le commerce qui sous un système libre, passerait par le St. Laurent, prenne son cours par d'autres canaux.

L'article du sucre est un exemple frappant des effets injurieux des lois de la navigation sur notre commerce d'importation ; nous les remarquons faites sur cet article, s'appliquent aussi jusqu'à un certain point, à tous les autres articles de production étrangère. Pourquoi y a-t-il une différence de 25 per cent dans le droit sterling sur les marchandises étrangères, entre ces marchandises lorsqu'elles sont importées des magasins d'entrepôt de la Grande-Bretagne, et lorsqu'elles sont importées directement du pays étranger ? Cette différence en faveur des premiers n'est-elle pas un avantage d'autant en faveur de New-York, contre Québec et Montréal. Et pouvons-nous être surpris que, sous une politique aussi insensée et aussi suicidaire, la liaison commerciale du Haut-Canada avec New-York se fortifie d'année en année, et qu'elle diminue proportionnellement avec nos villes ?

On remarquera que ce comité en faisant le présent rapport sur le commerce du pays, s'est abstenu de toucher aucun de ces topics qui sont du ressort des autorités provinciales. Ces topics ouvrent un champ vaste et important aux recherches et doivent former le sujet d'un prochain rapport. Comme celui-ci se rapporte à des sujets qui sont du ressort de la mère-patrie, et sur lesquels on peut convenablement appeler l'attention du gouvernement britannique, le comité a cru convenable de le mettre au plus vite sous les yeux des membres de l'Association de la liberté du commerce, afin qu'elle puisse adopter les procédés que les circonstances tendent à nécessiter.

Le plus grand événement politique du jour, pour nous réformistes, est la publication d'un pamphlet en langue anglaise qui vient de sortir des presses de MM. Armour et Ramsay, intitulé " Lettre au très-honorable le comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies." L'auteur s'agit d'un " Canadian " et a tracé dans une vingtaine de pages, le plus remarquable tableau des affaires politiques des trois dernières années, et de l'état actuel des partis en Canada que nous ayons encore rencontré.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. Et premier lieu l'économie épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseau depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination ; tandis que par l'autre route, il devra y avoir deux changements de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des Etats de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province ? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dispendieuse que l'autre ; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le conseil se fonde qu'une représentation du tout fait à cette province en conséquence du caractère restrictif des lois Anglaises qui régissent la navigation est tout ce qu'il faut pour engager le ministère britannique à modifier, en tant qu'elles regardent cette colonie, leur influence pernicieuse, surtout durant l'année courante s'est fait sentir dans notre commerce d'importation et d'exportation. Telle a été et telle est encore la rareté des vaisseaux Anglais, adaptés au transport du blé et de la farine, dans les ports de Québec et de Montréal, que le prix du fret est monté à 50 per cent au delà de leur moyen. Or, si ces lois leur permettaient, on se serait procuré à des prix modérés dans les ports des Etats Unis des vaisseaux étrangers pour transporter nos produits aux lieux de leur destination. N'est-il pas évident que nous sommes ainsi placés dans une position beaucoup moins avantageuse que les étrangers, puisque nous sommes taxés pour supporter les vaisseaux Anglais, et que cette taxe offre aux producteurs de l'Ouest un grand encouragement pour envoyer leurs marchandises par la voie des Etats-Unis, plutôt que par la route du St. Laurent ? Un double inconvénient pèse donc en même temps sur cette colonie, l'abolition de la protection, et la prohibition de la liberté du commerce !

Le même mal se fait sentir sérieusement dans le commerce d'importation de cette province, par exemple dans l'article de la casonnade que nous faisons venir en grande partie des îles espagnoles. Les lois de la navigation que nous censurons actuellement, nous empêchent d'importer nos marchandises dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux Anglais ou des vaisseaux du pays d'où nous importons ces marchandises. Or, l'Espagne n'a que peu de vaisseaux, et elle n'en a point de convenables au commerce de l'Amérique, et on ne peut trouver ailleurs des vaisseaux Anglais dans les îles espagnoles. L'importateur d'une cargaison du sucre dans cette province est ainsi forcé de faire venir un vaisseau Anglais, de quelque port éloigné, de transporter la cargaison, pour laquelle il paie un fret de 45 par quintal ou de 25 par cent sur le coût de l'article, tandis qu'il y a sur les lieux des flottilles de vaisseaux Américains qui la trans-

porterait pour la moitié de ce prix. En faisant ces provisions de sucre d'une manière aussi dispendieuse, le marchand du Canada peut-il lutter sur les marchés de l'Ouest avec celui des Etats-Unis ? Certainement non, et il ne doit pas être étonnant que le commerce qui sous un système libre, passerait par le St. Laurent, prenne son cours par d'autres canaux.

L'article du sucre est un exemple frappant des effets injurieux des lois de la navigation sur notre commerce d'importation ; nous les remarquons faites sur cet article, s'appliquent aussi jusqu'à un certain point, à tous les autres articles de production étrangère. Pourquoi y a-t-il une différence de 25 per cent dans le droit sterling sur les marchandises étrangères, entre ces marchandises lorsqu'elles sont importées des magasins d'entrepôt de la Grande-Bretagne, et lorsqu'elles sont importées directement du pays étranger ? Cette différence en faveur des premiers n'est-elle pas un avantage d'autant en faveur de New-York, contre Québec et Montréal. Et pouvons-nous être surpris que, sous une politique aussi insensée et aussi suicidaire, la liaison commerciale du Haut-Canada avec New-York se fortifie d'année en année, et qu'elle diminue proportionnellement avec nos villes ?

On remarquera que ce comité en faisant le présent rapport sur le commerce du pays, s'est abstenu de toucher aucun de ces topics qui sont du ressort des autorités provinciales. Ces topics ouvrent un champ vaste et important aux recherches et doivent former le sujet d'un prochain rapport. Comme celui-ci se rapporte à des sujets qui sont du ressort de la mère-patrie, et sur lesquels on peut convenablement appeler l'attention du gouvernement britannique, le comité a cru convenable de le mettre au plus vite sous les yeux des membres de l'Association de la liberté du commerce, afin qu'elle puisse adopter les procédés que les circonstances tendent à nécessiter.

Le plus grand événement politique du jour, pour nous réformistes, est la publication d'un pamphlet en langue anglaise qui vient de sortir des presses de MM. Armour et Ramsay, intitulé " Lettre au très-honorable le comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies." L'auteur s'agit d'un " Canadian " et a tracé dans une vingtaine de pages, le plus remarquable tableau des affaires politiques des trois dernières années, et de l'état actuel des partis en Canada que nous ayons encore rencontré.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. Et premier lieu l'économie épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseau depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination ; tandis que par l'autre route, il devra y avoir deux changements de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des Etats de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province ? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dispendieuse que l'autre ; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le plus grand événement politique du jour, pour nous réformistes, est la publication d'un pamphlet en langue anglaise qui vient de sortir des presses de MM. Armour et Ramsay, intitulé " Lettre au très-honorable le comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies." L'auteur s'agit d'un " Canadian " et a tracé dans une vingtaine de pages, le plus remarquable tableau des affaires politiques des trois dernières années, et de l'état actuel des partis en Canada que nous ayons encore rencontré.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. Et premier lieu l'économie épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseau depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination ; tandis que par l'autre route, il devra y avoir deux changements de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des Etats de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province ? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dispendieuse que l'autre ; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le conseil se fonde qu'une représentation du tout fait à cette province en conséquence du caractère restrictif des lois Anglaises qui régissent la navigation est tout ce qu'il faut pour engager le ministère britannique à modifier, en tant qu'elles regardent cette colonie, leur influence pernicieuse, surtout durant l'année courante s'est fait sentir dans notre commerce d'importation et d'exportation. Telle a été et telle est encore la rareté des vaisseaux Anglais, adaptés au transport du blé et de la farine, dans les ports de Québec et de Montréal, que le prix du fret est monté à 50 per cent au delà de leur moyen. Or, si ces lois leur permettaient, on se serait procuré à des prix modérés dans les ports des Etats Unis des vaisseaux étrangers pour transporter nos produits aux lieux de leur destination. N'est-il pas évident que nous sommes ainsi placés dans une position beaucoup moins avantageuse que les étrangers, puisque nous sommes taxés pour supporter les vaisseaux Anglais, et que cette taxe offre aux producteurs de l'Ouest un grand encouragement pour envoyer leurs marchandises par la voie des Etats-Unis, plutôt que par la route du St. Laurent ? Un double inconvénient pèse donc en même temps sur cette colonie, l'abolition de la protection, et la prohibition de la liberté du commerce !

Le même mal se fait sentir sérieusement dans le commerce d'importation de cette province, par exemple dans l'article de la casonnade que nous faisons venir en grande partie des îles espagnoles. Les lois de la navigation que nous censurons actuellement, nous empêchent d'importer nos marchandises dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux Anglais ou des vaisseaux du pays d'où nous importons ces marchandises. Or, l'Espagne n'a que peu de vaisseaux, et elle n'en a point de convenables au commerce de l'Amérique, et on ne peut trouver ailleurs des vaisseaux Anglais dans les îles espagnoles. L'importateur d'une cargaison du sucre dans cette province est ainsi forcé de faire venir un vaisseau Anglais, de quelque port éloigné, de transporter la cargaison, pour laquelle il paie un fret de 45 par quintal ou de 25 par cent sur le coût de l'article, tandis qu'il y a sur les lieux des flottilles de vaisseaux Américains qui la trans-

Chronique Politique.

Le plus grand événement politique du jour, pour nous réformistes, est la publication d'un pamphlet en langue anglaise qui vient de sortir des presses de MM. Armour et Ramsay, intitulé " Lettre au très-honorable le comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies." L'auteur s'agit d'un " Canadian " et a tracé dans une vingtaine de pages, le plus remarquable tableau des affaires politiques des trois dernières années, et de l'état actuel des partis en Canada que nous ayons encore rencontré.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. Et premier lieu l'économie épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseau depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination ; tandis que par l'autre route, il devra y avoir deux changements de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des Etats de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province ? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dispendieuse que l'autre ; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le conseil se fonde qu'une représentation du tout fait à cette province en conséquence du caractère restrictif des lois Anglaises qui régissent la navigation est tout ce qu'il faut pour engager le ministère britannique à modifier, en tant qu'elles regardent cette colonie, leur influence pernicieuse, surtout durant l'année courante s'est fait sentir dans notre commerce d'importation et d'exportation. Telle a été et telle est encore la rareté des vaisseaux Anglais, adaptés au transport du blé et de la farine, dans les ports de Québec et de Montréal, que le prix du fret est monté à 50 per cent au delà de leur moyen. Or, si ces lois leur permettaient, on se serait procuré à des prix modérés dans les ports des Etats Unis des vaisseaux étrangers pour transporter nos produits aux lieux de leur destination. N'est-il pas évident que nous sommes ainsi placés dans une position beaucoup moins avantageuse que les étrangers, puisque nous sommes taxés pour supporter les vaisseaux Anglais, et que cette taxe offre aux producteurs de l'Ouest un grand encouragement pour envoyer leurs marchandises par la voie des Etats-Unis, plutôt que par la route du St. Laurent ? Un double inconvénient pèse donc en même temps sur cette colonie, l'abolition de la protection, et la prohibition de la liberté du commerce !

Le même mal se fait sentir sérieusement dans le commerce d'importation de cette province, par exemple dans l'article de la casonnade que nous faisons venir en grande partie des îles espagnoles. Les lois de la navigation que nous censurons actuellement, nous empêchent d'importer nos marchandises dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux Anglais ou des vaisseaux du pays d'où nous importons ces marchandises. Or, l'Espagne n'a que peu de vaisseaux, et elle n'en a point de convenables au commerce de l'Amérique, et on ne peut trouver ailleurs des vaisseaux Anglais dans les îles espagnoles. L'importateur d'une cargaison du sucre dans cette province est ainsi forcé de faire venir un vaisseau Anglais, de quelque port éloigné, de transporter la cargaison, pour laquelle il paie un fret de 45 par quintal ou de 25 par cent sur le coût de l'article, tandis qu'il y a sur les lieux des flottilles de vaisseaux Américains qui la trans-

porterait pour la moitié de ce prix. En faisant ces provisions de sucre d'une manière aussi dispendieuse, le marchand du Canada peut-il lutter sur les marchés de l'Ouest avec celui des Etats-Unis ? Certainement non, et il ne doit pas être étonnant que le commerce qui sous un système libre, passerait par le St. Laurent, prenne son cours par d'autres canaux.

L'article du sucre est un exemple frappant des effets injurieux des lois de la navigation sur notre commerce d'importation ; nous les remarquons faites sur cet article, s'appliquent aussi jusqu'à un certain point, à tous les autres articles de production étrangère. Pourquoi y a-t-il une différence de 25 per cent dans le droit sterling sur les marchandises étrangères, entre ces marchandises lorsqu'elles sont importées des magasins d'entrepôt de la Grande-Bretagne, et lorsqu'elles sont importées directement du pays étranger ? Cette différence en faveur des premiers n'est-elle pas un avantage d'autant en faveur de New-York, contre Québec et Montréal. Et pouvons-nous être surpris que, sous une politique aussi insensée et aussi suicidaire, la liaison commerciale du Haut-Canada avec New-York se fortifie d'année en année, et qu'elle diminue proportionnellement avec nos villes ?

On remarquera que ce comité en faisant le présent rapport sur le commerce du pays, s'est abstenu de toucher aucun de ces topics qui sont du ressort des autorités provinciales. Ces topics ouvrent un champ vaste et important aux recherches et doivent former le sujet d'un prochain rapport. Comme celui-ci se rapporte à des sujets qui sont du ressort de la mère-patrie, et sur lesquels on peut convenablement appeler l'attention du gouvernement britannique, le comité a cru convenable de le mettre au plus vite sous les yeux des membres de l'Association de la liberté du commerce, afin qu'elle puisse adopter les procédés que les circonstances tendent à nécessiter.

Le plus grand événement politique du jour, pour nous réformistes, est la publication d'un pamphlet en langue anglaise qui vient de sortir des presses de MM. Armour et Ramsay, intitulé " Lettre au très-honorable le comte Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies." L'auteur s'agit d'un " Canadian " et a tracé dans une vingtaine de pages, le plus remarquable tableau des affaires politiques des trois dernières années, et de l'état actuel des partis en Canada que nous ayons encore rencontré.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. Et premier lieu l'économie épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseau depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination ; tandis que par l'autre route, il devra y avoir deux changements de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des Etats de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province ? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dispendieuse que l'autre ; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le conseil se fonde qu'une représentation du tout fait à cette province en conséquence du caractère restrictif des lois Anglaises qui régissent la navigation est tout ce qu'il faut pour engager le ministère britannique à modifier, en tant qu'elles regardent cette colonie, leur influence pernicieuse, surtout durant l'année courante s'est fait sentir dans notre commerce d'importation et d'exportation. Telle a été et telle est encore la rareté des vaisseaux Anglais, adaptés au transport du blé et de la farine, dans les ports de Québec et de Montréal, que le prix du fret est monté à 50 per cent au delà de leur moyen. Or, si ces lois leur permettaient, on se serait procuré à des prix modérés dans les ports des Etats Unis des vaisseaux étrangers pour transporter nos produits aux lieux de leur destination. N'est-il pas évident que nous sommes ainsi placés dans une position beaucoup moins avantageuse que les étrangers, puisque nous sommes taxés pour supporter les vaisseaux Anglais, et que cette taxe offre aux producteurs de l'Ouest un grand encouragement pour envoyer leurs marchandises par la voie des Etats-Un

Récemment Reçus par le Great Britain Rory O'More, Britannia et Erromanga.

J. L. BEAUDRY & CIE.

No. 80, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de Fonds et de Gout, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARL, LADY SEATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool. Montréal, 12 mai, 1846.

PHARMACIE CANADIENNE,

Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques, Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine, (Vis-à-vis le Dr. Nelson)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de DROGUES, REMÈDES A PATENTES, PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises. Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin. Consultation à toutes les heures de la journée. 31 juillet. Ev. TRUDEL, M. D.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE D'E. R. FABRE & CIE.

Bibliothèque conservatrice de l'Art Musical. Compositeurs Illustres. BEAUVIS, SOLO.

COMPOSÉE DES OPÉRAS SUIVANTS.

Table listing operas and composers: Norma, Erlaschitz, Le Barberier de Séville, Don Giovanni, La Gazza Ladra, L'Elisir d'Amore, Il Pirata, Mosè in Egitto, 40 Melodies, La Straniera, Otello, I Capuletti di J. Montechi, Semiramide, Sempione Pastorale.



Departement des Terres de la Couronne. Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encau Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES de St. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, forges, maisons, usines, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège de seloter une quantité additionnelle de terrain adjoint (s'exceptant toutefois des cinquante acres) qu'il peut avoir au prix de sept cent cinquante par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dix fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines sont ou ont été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six. Un quart du prix d'achat sera requis au jour de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émanées, lorsque le paiement sera complété. Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau. D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avis, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'imprimer.

ON PEUT GUÉRIR LE RHUMATISME.

N'EST-IL pas étrange de voir quelques personnes hésiter à se servir des Remèdes annoncés dans les Gazettes, parce qu'elles sont exposées à donner leur argent pour un médicament sans vertu. A combien de personnes, ayant des douleurs rhumatismales atroces, n'ont-elles pas entendu dire qu'elles ne savaient pas si elles devaient employer l'Elixir Vegetal Indien et le Liniment pour les Douleurs des Os et des Nerfs. Elles avaient essayé tant de Remèdes sans avantage, qu'elles avaient perdu toute confiance. Aujourd'hui nous pouvons bien dire qu'elles peuvent avoir une guérison parfaite dans ce Remède extraordinaire. Il a été employé, dans cette ville, dans les cas les plus violents de Rhumatisme aigu ou Chronique avec un succès constant, nous répéterons, à vous qui souffrez, 23502-27.

Vendu par Comstock et Co., New-York, et à la Pharmacie centrale No. 69 rue St. Paul près l'ancien Hôtel Raro. —AUSSI— Le célèbre Liniment de Ray, pour les Hemorroïdes, l'onguent Moirque de Connell. &c. Montréal, 30 Juin 1846.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Mongr. l'Église Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. Francis Hineka, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuly, Joseph Bourret, Damasc Masson, P. Beaulieu, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET qui payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de 250 et au-dessous, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau. JNO. COLLINS, Secrétaire. Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Otway Hôtel. 2 Juin 1846.

AVIS AUX VOYAGEURS.

HOTEL DU CANADA, RUE ST.-GABRIEL

MME. ST. JULIEN, informe ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement lui permettent d'offrir tout le confort désirable au voyageur comme aux pensionnaires résidents.

POSITION CENTRALE.

à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison (ici-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest,) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aubaine et tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES

trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES BÉNÉVOLES

seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux à vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu et qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidents). Montréal, 3 juillet, 1846.

SITUATION DEMANDÉE.

UN Jeune homme, parlant et écrivant les deux langues, française et anglaise, désirerait obtenir une situation comme écrivain, dans quelques bureaux de cette ville. Il fournirait les meilleurs recommandations. Il pourra aussi remplir la fonction de Traducteur dans une imprimerie. —S'adresser au bureau de la Revue Canadienne, ou à CHS. AUG. BRault, Notaire, 3, rue St. Joseph. Montréal, 16 juillet, 1846.

Nouvelle Pharmacie.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis.

DIRECTEMENT VIS-À-VIS L'HOTEL DONEGANA.

LES soussignés venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de

DROGUES, PRÉPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES.

PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

d'une qualité à ne pas être surpassée par aucune maison de cette ville, ayant été choisis par le Dr. COTÉ lui-même avec le plus grand soin et aux prix les plus modernes.

Les soussignés ont aussi un assortiment étendu de boites de MÉDECINES HOMÉOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN praticien Homéopathe, de Montréal.

—Aussi— Un grand nombre de célèbres MACHINES ÉLECTRO-MAGNÉTIQUES, de SHERWOOD.



Les médecins aussi bien que les marchands de Drogues, en général voudront bien venir voir et juger par eux-mêmes: les soussignés étant déterminés à ne rien négliger, de leur part, pour satisfaire en toute manière ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage.

Le Dr. COTÉ a son bureau voisin de la Pharmacie où il y sera constamment assidu afin de recevoir les patients qui voudront bien le favoriser de leur pratique.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine.

Toute prescription sera remplie avec le plus grand soin et exactitude. MARCELLIN COTÉ & CIE. 31 juillet 1846.

Voyage de plaisir à Gaspé.

LE STEAMSHIP "St. George" laissera le port de Québec le 13 AOUT prochain pour faire un voyage de plaisir à Percé; il demeurera là un ou deux jours, arrêtera à la Rivière du Loup en allant et revenant. Le St. George descendra du côté du Sud du fleuve et remontera du côté du Nord. Le prix pour le voyage est de 47 10s, les repas compris. Les personnes qui désirent faire le voyage, sont priées d'envoyer leurs noms au bureau.

W. STEVENSON. Québec 25 juillet 1846.

FAITES ATTENTION.

TAPIS A L'HUILE. VENDRE au magasin de M. A. LAFAMME, No. 100, Marché à Foie, 400 verges de TAPIS FLEURIS, de persans et grand assortiment, pour Chambre, Passage et Escalier, ainsi que pour tables, pianos, etc., et autres Toiles, et Soies Cirées pour différents usages; Toile, pour Chapreaux, Capote et Mantoux, etc.

JARDIN BOTANIQUE DE

GUILBAULT, RUE COTÉ No. 14.

ON trouve constamment à cet ÉTABLISSEMENT. PLUSIEURS MILLIERS de PLANTES RARES de toutes espèces. Cette collection est la plus considérable de l'Amérique. On invite le public à la venir visiter afin de pouvoir juger de l'étendue de cette collection. ON NE PAYE RIEN POUR VOIR. Rue coté, derrière la Banque de Montréal. Montréal, 11 Juillet.

P. GOULET, MARCHAND TAILLEUR.

(RÉCEMMENT ARRIVÉ DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JUS. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies si elles le prennent à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs Établissements des États-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élegance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 Janvier, 1846.

C. E. BELLE, Notaire Public, à établir son Bureau, au No. 25, Rue St. Gabriel.

MME. HOWARD, de New-York, informe les Dames de Montréal qu'elle se propose de rester quelques jours en cette ville, chez M. RICHAULT, au coin des rues Craig et St. Urban, où elle donnera des leçons pour la coupe des habillements de Dames et des Corsets. Un grand nombre de personnes aisées ont déjà pris des leçons pour leur propre amusement. Mme. Howard invite les Dames à se transporter à sa résidence, afin de juger par elle-même et de voir les assurances qu'elle sera satisfaites du nouveau système dont elle fait usage et qu'elle s'engage à enseigner en quatre heures de leçons. Elle n'acceptera rien des personnes qui ne seront pas persuadées des avantages de sa nouvelle méthode. Montréal, 21 juillet, 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE.

LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIÈME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIÈME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des Directeurs, B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal 12 Juin.

REVUE CANADIENNE. ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE. Propriétaire: M. J. M. Donegana. Rédacteur: M. J. M. Donegana. Imprimeur: M. J. M. Donegana.

SARATOGA SPRINGS.

LAFAYETTE HOUSE, BROADWAY, TOUT PRÈS DE L'EMBARCADERE DU RAIL-ROAD.

J.-B. RICHAULT, Restaurateur français, dont la maison a été dernièrement incendiée, prévient MM. les voyageurs qu'il vient de monter un autre établissement en face de celui qui a été détruit, et qu'il a réuni dans ce nouvel hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE et Cie.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE UNIVERSEL EN ÉCYCLOPÉDIE DE LA JEUNESSE, illustré de 400 gravures, servant d'explication au texte.

Ouvrage également utile aux jeunes gens, aux mères de famille, à toutes les personnes qui s'occupent d'éducation et aux gens du monde, par MM. Andrieux de Brioude, Louis Baudet et une société de savants et de littérateurs. 1 très fort volume in 12. 28 juillet 1846. Rue St. Vincent, No. 3.

APPRENTIS.

ON besoin à l'imprimerie de la Revue Canadienne de DEUX APPRENTIS. On emploierait de préférence ceux qui auraient déjà travaillé et qui se trouvaient sans emploi. Montréal, 23 Juin 1846.

MAGASIN DE MAISON BEAUDRY & FRERE, Rue Notre-Dame, No. 124.

LA MAISON BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son assortiment du printemps de marchandises de FONDUS et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Europe, ils ont surtout en main une belle collection de Châles de Satin et Cashmere, Etouffés à galon et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuille d'érable et le castor. Montréal, 31 juillet 1846.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de Fonds et de fantaisies, pour le commerce du printemps, et de l'été. On trouvera chez le NOUVEAU FONDS comprend ce qu'il y a de plus varié et de plus à la mode en fait de Tissus.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. HARKIN & BADEAUX, No. 140 rue Notre-Dame

Montréal, 12 Juin 1846.

CHAPEAUX FASHIONABLES LONDRES

LE Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOR, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût. Les Marchands du Haut-Canada trouveront un assortiment complet et seront servis avec la libéralité ordinaire.

ANDREW HAYES.

Montréal, 31 juillet, 1846. Maison de Chapellerie de Londres Etablie en 1837, vis-à-vis à droite de la Place d'Armes 141 rue Notre-Dame.

HOTEL DONEGANA, RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIÉTAIRE de ce MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'il a conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON, RUE NOTRE-DAME.

Ci-devant appartenant à Wm. Bingham Esq. et la résidence des gouverneurs les lords Durham et Sydenham; la maison a été considérablement augmentée et ornée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. LA SITUATION est centrale, à une petite distance du Champ de Mars, de la Cathédrale, de l'Église St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élevation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; le commandement de tous côtés une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Isle Ste. Hélène de la rive opposée, de la montagne et du paysage si pittoresque qu'il enlève.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES et toutes les autres choses de la plus grande beauté et de la plus grande utilité. On trouve dans la maison les salons de billard et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'espérera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'étendue de son établissement lui permet de recevoir, fera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des tables sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages ou Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

J. M. Donegana. Montréal 19 Juin 1846.

HOTEL DALEY.

J. H. DALEY, [CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, à pris cet ÉTABLISSEMENT si bien connu comme l'HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aubaine qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher. Sont bien décorées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur. Les Salons des Dames et des Messieurs. Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer et que les dépenses les plus étendues puissent procurer. Une dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger les appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés. La Carte du Menu. Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus exigeants.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur confort. Montréal, 16 Juin 1846.

PHARMACIE CENTRALE

Rue St. Paul, No. 60. Vis-à-vis J. Roy, Ecr., marchand sur cette rue.

DÉPOT Général de Médicaments Français, à Patente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. Consultation des Maladies. DR. PICAULT, Ancien Élève des Hôpitaux de Paris. Montréal, 23 Juin 1846.

LES TOURS

DE L'ÉGLISE PAROISSIALE sont maintenant ouvertes au public pour la saison. 1. La tour de la température est placée à une élévation de 215 pieds au-dessus de la terre et forme un beau coup d'oeil; de là la vue s'étend jusqu'à vingt miles à la ronde au moyen d'une bonne longue vue, elle est montée sur un tréteau fixe, mouvant sur tout sens. 2. La tour de la température où l'on voit le mécanisme de dix cloches accordées sur le plain-chant par une galerie posée au-dessous et d'où l'on peut descendre et examiner. Les jeux des dix cloches sont comme suit:

Table with 3 columns: No., cwt, qrs, lbs. 1 Maria Victoria, 53 3 21. 2 Edouardus Albertus Ludovicus, 32 1 21. Admission 1s. 3d. pour chaque tour, et moitié prix pour enfants. 27 Juin, A. DUBORD.

SOURCES DE ST. LEON.

LES Sources de St. Léon, situées à environ 4 lieues de la Rivière-de-Loup, ont été luesces pour quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent.

Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents et auront constamment à vendre à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE. L'ALBUM contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc., et au moins quatre pages de musique par mois.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIÈRE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 13, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

STANISLAS DRAPEAU, Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE